

DEL2024_05_080

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE (FSRIF) - ANNEE 2023

Sur proposition de Jean ARSLAN.

Le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) vise à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de la région.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1111-2 du Code général des collectivités territoriales précisant que les maires des communes bénéficiaires de cette dotation doivent justifier de son utilisation,

Considérant que la commune a bénéficié au titre de l'exercice 2023, du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France pour un montant de 2 257 766,00 euros,

DEL2024_05_080

Considérant que cette dotation a permis la réalisation de diverses actions, synthétiquement retracées dans le tableau ci-dessous :

Actions financées en fonctionnement (fonctionnelle)	Commentaires	Dépenses totales	%	Part FSRIF
Action en faveur de la sécurité (1)	Dont police municipale, CLSPD, contribution à la brigade des sapeur pompiers de Paris	2 537 619,88 €	8.64%	219 365,38 €
Action en faveur de l'enseignement et de la formation (2)	Dont restauration scolaire, interventions dans les écoles	5 398 532,87 €	8.64%	466 677,93 €
Action en faveur des sports, de la jeunesse et de la culture (3)	Dont subventions aux associations, colonies apprenantes, dépenses de gestion courante des structures sportives, des centres de loisirs et de la jeunesse Dont défilé des cultures, école de musique, de danse, et autres activités artistiques	6 103 771,58 €	8.64%	527 642,52 €
Action sociale et santé (4)	Dont financements au CCAS, aux centres sociaux et au PRE, interventions de santé	5 485 047,12 €	8.64%	474 156,68 €
Action en faveur de l'aménagement des territoires et habitat (5)	Dont propreté urbaine et aménagement des espaces verts et de la voirie et éclairage public	6 592 878,02 €	8.64%	569 923,49 €
TOTAL		26 117 849,47 €	8.64%	2 257 766,00 €

Après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire

DEL2024_05_080

Il est proposé au Conseil Municipal :

De prendre acte du rapport d'utilisation pour l'année 2023 du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France.

Le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

